

34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : mairie-cruzy@orange.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 6 JUILLET 2023 A 18 H 30

L'an deux mille vingt-trois et le 6 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - M. AZEMA - J-M. CARCELLER - J-F. CHEVALIER - V. DOUVILLE DE FRANSSU - C. BITTER - N. SOUCAILLE - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. FAUQUIER - M. DEMBELE.

EXCUSEE : S. MANRESA (procuration à M. AZEMA).

A 18 h 30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Monsieur Jean-François CHEVALIER. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Monsieur Jean-François CHEVALIER, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Révision du tarif de la garderie scolaire.
- 2/ Demandes de subvention : raccordement du réseau d'eaux usées de Cruzy sur la STEU de Quarante.
- 3/ Classement d'une voie communale en vue de son incorporation dans le domaine public routier départemental.
- 4/ Convention de mécénat avec le diocèse de Montpellier.
- 5/ Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Validation d'une dénomination de voie.

Sa demande est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose : en 2018, l'ancienne municipalité avait décidé de modifier la dénomination du chemin du Figuier, compte tenu du caractère privé de cette voie, de la façon suivante :

- Côté route d'Argeliers : dénomination retenue : Ancien chemin du Figuier
- Côté avenue de Narbonne : maintien de la dénomination originelle : chemin du Figuier.

Cette décision avait été transmise à tous les concessionnaires de réseaux (ENEDIS, ORANGE...) ainsi qu'aux organismes d'Etat (DGFIP) mais n'avait pas été assortie d'une délibération. A ce jour, le service des impôts des particuliers, qui n'a toujours pas créé cette voie, sollicite la délibération correspondante.

Monsieur le Maire propose au conseil d'entériner la décision prise en séance le 28/08/2018 afin d'officialiser cette voie.

Des panneaux de voie sans issue devaient également être apposés aux deux extrémités du chemin. Monsieur le Maire propose d'y remédier.

Ses propositions sont validées à l'unanimité.

1/ Révision du tarif de la garderie scolaire.

Monsieur le Maire expose que lors de la séance précédente, il avait été acté la grille tarifaire de restauration scolaire nécessaire pour la demande d'aide financière accordée par l'Etat aux communes défavorisées.

A ce jour, les services de l'Etat n'ont pas encore statué sur notre dossier. Si aucun retour ne nous est parvenu à la rentrée de septembre, les tarifs cantine /garderie actuels seront reconduits.

Si le retour est positif, nous appliquerons la tarification cantine actée le 6 juin en fonction du quotient familial des parents.

Monsieur le Maire précise que nous avons reçu un courrier de révision des prix de la part du traiteur SHCB qui annonce un taux d'augmentation de 14.81 % supplémentaire soit une augmentation depuis le début de l'année de près de 30 %. Après concertation avec la communauté de communes, l'affaire a été confiée à leur avocat.

A cette tarification correspondant au prix du repas, Monsieur le Maire propose d'ajouter une participation à la garderie méridienne de 0.80 € / jour qui sera déductible des impôts au même titre que la garderie matin ou soir.

Il propose également, afin de poursuivre l'effort financier consenti par la municipalité aux parents, d'abaisser le tarif de la garderie de 2 € à 1.50 € le matin ou le soir, sans mise en place d'un forfait journalier ni d'un tarif dégressif en cas de fratrie.

Ses propositions sont acceptées à l'unanimité sous réserve de la validation de notre demande par les services de l'Etat (ASP).

2/ Demandes de subvention : raccordement du réseau d'eaux usées de Cruzy sur la STEU de Quarante.

Monsieur le Maire expose qu'une réunion s'est tenue le 28 juin dernier en mairie en présence du maître d'œuvre du projet, le bureau d'études Frayssinet et de notre assistant à maîtrise d'ouvrage d'Hérault Ingénierie.

Cette réunion était destinée à nous présenter les études d'avant-projet modifiées suite à une rencontre sur le site de la STEU de Quarante avec l'exploitant du réseau de Quarante.

Ainsi, trois solutions ont été étudiées suite aux demandes du fermier gestionnaire de Quarante. Parmi elles, la solution qui paraît la plus consensuelle est la solution n°3 qui se décline de la façon suivante : arrivée des eaux de Cruzy sur la plateforme avec débitmètre, mise en place de deux canaux avec préleveurs sur la plateforme en amont du dégrilleur et suppression et remplacement du tamiseur compacteur, pour un montant de travaux de 838 921 € HT.

Il convient à présent de proposer cette solution à Quarante. Une fois validée, il sera alors possible d'établir une convention entre les 2 communes qui sera versée aux demandes d'aides financières.

Les dossiers de demandes d'aides financières doivent être déposés urgemment auprès de l'Agence de l'Eau, dans un premier temps, pour un passage à la commission d'octobre. Puis, dans un deuxième temps, auprès du Conseil Départemental de l'Hérault, en fonction du montant de prise en charge par l'Agence de l'Eau.

Le montant des travaux à retenir est de 838 921 € auquel s'ajoute une marge pour imprévus de 5 % soit 881 000 €. Le montant des études et prestations connexes s'élève à 69 000 € HT, soit un montant global de 950 000 € HT.

Cette demande d'aide devra être accompagnée de l'engagement de la collectivité à respecter les prescriptions de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement, engagement rendu nécessaire par l'Agence de l'Eau pour les travaux d'un montant supérieur à 150 000 € HT.

Compte-tenu de l'importance des travaux, Monsieur Carceller propose de majorer la marge pour imprévus à 10 %. Une demande dans ce sens sera faite auprès d'Hérault Ingénierie. Ainsi, notre demande d'aide portera sur un montant total de 992 000 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de déposer les demandes d'aides financières relatives à ce projet.

Sa demande est acceptée à l'unanimité.

3/ Classement d'une voie communale en vue de son incorporation dans le domaine public routier départemental.

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il avait sollicité le Département de l'Hérault pour l'incorporation dans le domaine public routier départemental de la voie communale appelée route de Montplo, d'une longueur de 953 m. La commune de Montouliers a réalisé la même demande pour la partie la concernant. Sa demande a été entendue. Il convient à présent d'entériner ce classement avant de le soumettre à la commission départementale pour validation définitive. Ainsi, ce classement permettra de relier la RD 36^{E2} à la RD 36^{E3} et sera pour nous l'opportunité de la prise en charge par le Département de l'entretien de cette voie dégradée par le passage de camions à fort tonnage à destination de Montouliers.

Le conseil municipal approuve ce classement à l'unanimité.

4/ Convention de mécénat.

Monsieur le Maire expose que nous avons été contactés par le diocèse de Montpellier pour le remplacement de l'autel de l'église. Un devis a été établi pour un montant de 5 274 € auquel s'ajoute les honoraires d'un architecte du patrimoine pour un montant de 3 015 €.

Pour le financement de ce projet, le diocèse propose de faire appel au mécénat.

Pour cela, il convient de passer une convention avec une association communale qui collectera les fonds et les reversera à la commune.

A charge pour la commune de mettre en place les moyens humains, matériels et financiers complémentaires qui pourraient être nécessaires à la réalisation de l'opération.

L'association « Mon Cruzy d'autrefois », nouvellement créée, pourrait répondre à ce projet. Monsieur le Maire va prendre attache avec les membres du bureau afin de savoir s'ils souhaitent s'engager dans cette démarche.

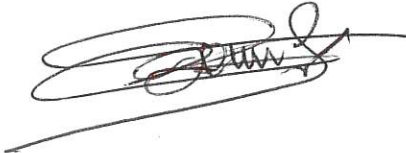
5/ Questions diverses.

Recherche de fuites : Monsieur le Maire expose que, sur les conseils d'Hérault Ingénierie et face au contexte de sécheresse que nous traversons, nous avons fait appel à une entreprise spécialisée dans les recherches de fuites. Cette dernière est intervenue sur la commune pendant quatre jours et a pu mettre en évidence trois fuites dont une sur la conduite principale. Les relevés du capteur SOFREL nous permettront de déterminer si la réparation de ces fuites a eu un impact sur le niveau de la ressource.

Conseil d'école du 4 juillet 2023 : Madame Douville de Franssu présente un résumé du conseil d'école qui s'est tenu le 4 juillet 2023 avec notamment l'arrivée prévue d'une nouvelle enseignante en remplacement de M. Ouallet pour la rentrée prochaine. Elle précise que Madame la Directrice remercie la mairie pour les différentes subventions apportées à l'école et aux élèves. Les petits travaux à réaliser pour la rentrée prochaine sont présentés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 00.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

